

## **Accord international sur les céréales de 1995**

RS 0.916.111.311; RO 1996 2642

---

## **Convention sur le commerce des céréales de 1995**

RO 1996 2643

---

### **Prorogation de la convention**

Lors de sa trente-septième session, tenue à Londres du 10 au 11 juin 2013, le Conseil international des céréales a décidé, conformément au par. 2 de l'art. 33 de la convention, de proroger ladite convention jusqu'au 30 juin 2015.

